

CONSEIL MUNICIPAL DE PUYGOUZON



**Séance du
Lundi 13 avril 2026**

**NOTE DE SYNTHÈSE DES
DOCUMENTS
BUDGÉTAIRES**

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

INSTITUTIONS

2. Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
3. Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.
4. Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.
5. C.C.I.D. : Fixation de la liste des noms en vue de la nomination des membres.
6. Désignation correspondant tempête auprès d'ENEDIS.
7. Désignation d'un représentant au Pôle Funéraire Public de l'Albigeois et de l'Autan.
8. Projet de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet du CDG 81.

ÉCONOMIE – FINANCES

9. Adoption du règlement budgétaire et financier.
10. Budget commune : adoption du compte de gestion 2025.
11. Vote du compte administratif du Budget Commune 2025.
12. Budget commune exercice 2026 : Affectation des résultats.
13. Budget commune : vote du budget primitif 2026.
14. Fixation des taux d'imposition 2026.
15. Subventions aux associations 2026.
16. Subvention à l'association Familles Rurales de Puygouzon.
17. Budget Production d'énergie photovoltaïque : adoption du compte de gestion 2025.
18. Vote du compte administratif du Budget Production d'énergie photovoltaïque 2025.
19. Budget Production d'énergie photovoltaïque exercice 2026 : Affectation des résultats.
20. Budget Production d'énergie photovoltaïque : vote du budget primitif 2026.

DOMAINE PUBLIC

21. Cession de la parcelle ZD 359 à l'association EDENIS.

DIVERS

22. Informations générales.
23. Questions diverses.

ÉCONOMIE – FINANCES

9 Adoption du règlement budgétaire et financier.

- **Vu** l'article L 1612-30 du code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le projet de règlement budgétaire et financier ;
- **Considérant** qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante ;
- **Considérant** que sont exemptés de cette obligation les communes et les groupements de moins de 3 500 habitants ainsi que leurs établissements publics n'adoptant pas la gestion pluriannuelle des crédits ;
- **Considérant** que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :
 - o Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
 - o Les modalités d'information du conseil municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice ;
- **Considérant** que le règlement peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget .

Il est proposé au Conseil Municipal de **DÉCIDER** :

- **D'APPROUVER** le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente note de synthèse (*Document intitulé « 9b- Projet règlement budgétaire et financier »*) ;
- **D'HABILITER** M. le Maire ou son représentant à suivre la bonne exécution de ce règlement.

10 Budget commune : adoption du compte de gestion 2025.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 du budget communal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Il est proposé au conseil municipal de :

- **APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025 du Budget Communal.
- **DIRE** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion établi par le Trésorier est conforme au Compte Administratif du budget de la Commune.

11 Vote du compte administratif du Budget Commune 2025.

Avant de débiter la présentation du compte administratif, Philippe Heim, adjoint en charge de l'économie et des finances, souhaite présenter aux nouveaux membres du conseil municipal, une synthèse explicative de la composition d'un budget communal.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :

- une section de **fonctionnement** qui retrace toutes les opérations nécessaires à la gestion courante de la commune et qui reviennent chaque année ;
- une section **d'investissement** qui présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours et retrace les dépenses et recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine communal.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses et comprend les charges et les produits suivants :

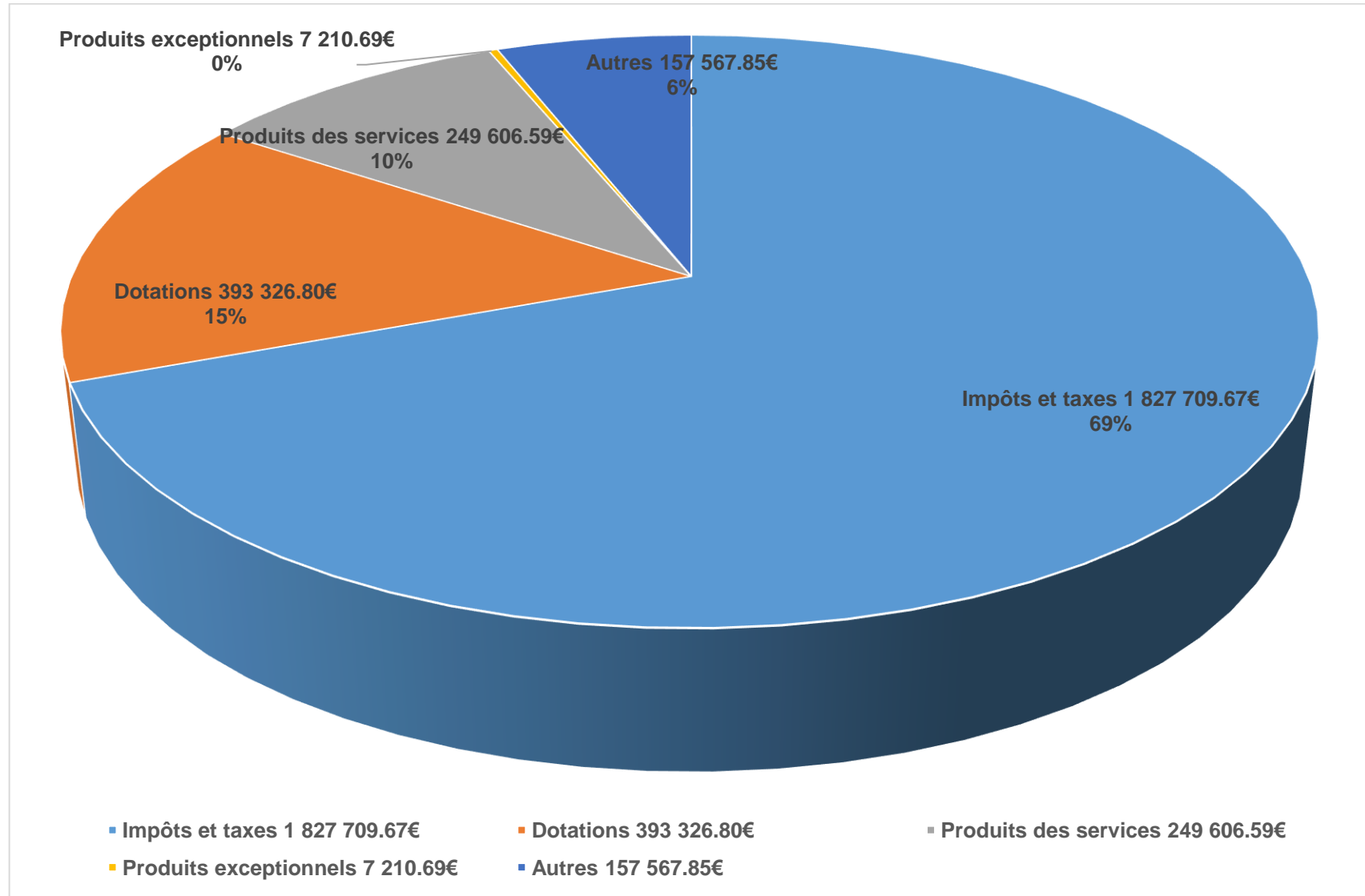
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Intitulé	Chapitre	Intitulé
011	Charges à caractère général : Fournitures diverses et locations	70	Produits de services : Tarifications des services et redevances (cantine, médiathèque, cimetières, mise à dispo de personnel...)
012	Charges de personnel : Traitements et charges patronales	73	Impôts et taxes : Taxe foncière, taxe d'habitation, TLPE, TCFE, Attribution de compensation, DSC, FPIC
065	Autres charges de gestion courante : Indemnités des élus, subventions aux associations.	74	Dotations, subventions et participation : DGF, participation CAF, Compensation exonération taxes, tarification sociale des cantines
066-067	Charges financières et exceptionnelles : Intérêts d'emprunt, annulation de titres	75	Autres produits de gestion courante : Location des salles, remboursement des sinistres, dons
023	Virement à la section d'investissement = Autofinancement brut		

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
Capital d'emprunt Opérations d'investissement : - Travaux - Acquisitions - Constructions	Taxe d'aménagement FCTVA Subventions (Etat, Département, Région, Europe, ...) Emprunt
	021 Virement de la section de Fonctionnement = Autofinancement brut

ARTICULATION et règles à respecter Fonctionnement/Investissement	
Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
023 = Virement à l'investissement	
Investissement	
Remboursement des emprunts	Autofinancement brut (doit couvrir au minimum le remboursement des emprunts)
Dépenses	Autofinancement net (=Autofinancement brut – remboursement des emprunts)
	Recettes

Philippe Heim présente l'état du Compte administratif 2025 à travers les diapositives ci-dessous.

Recettes de fonctionnement = 2 635 421,00€



Évolution des recettes réelles de Fonctionnement 2018-2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

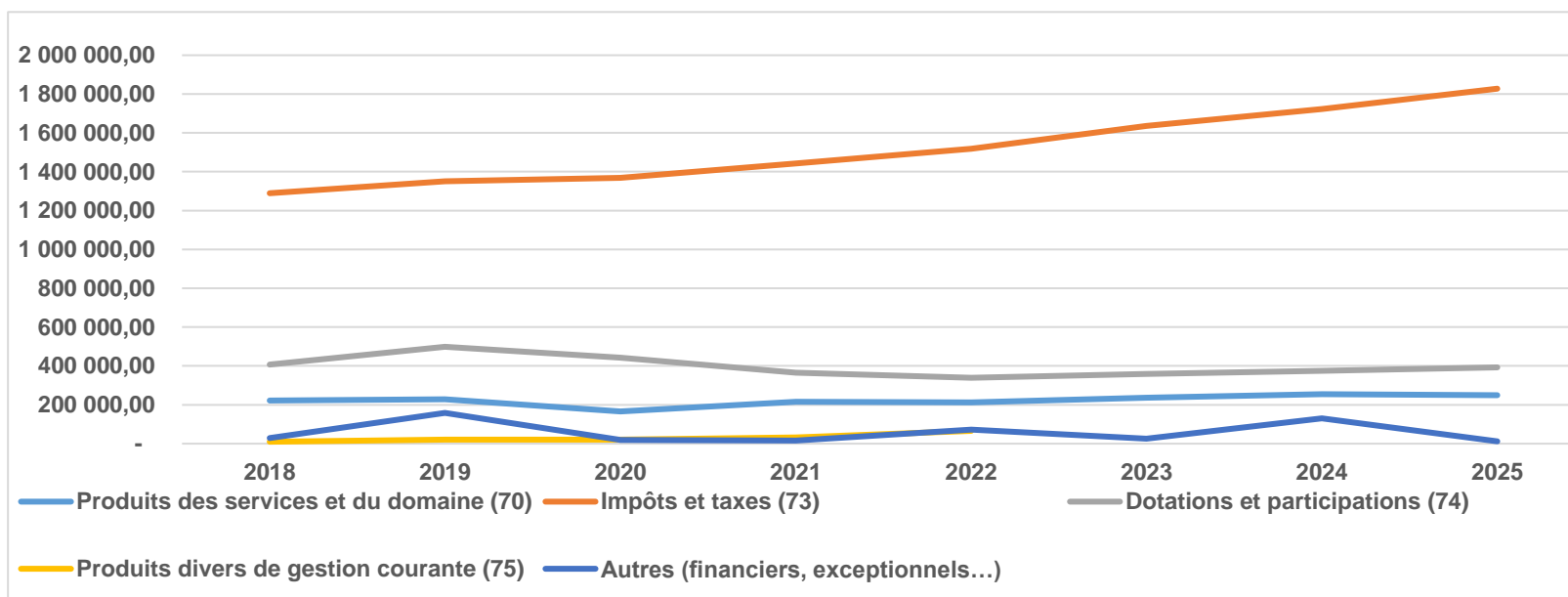
Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 081-200063360-20260417-20260417_11-BF



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits des services et du domaine (70)	221 568.59	228 414.50	165 835.33	215 038.57	212 567.11	236 605.87	254 718.96	249 606.59
Impôts et taxes (73)	1 289 413.25	1 350 601.66	1 367 796.27	1 441 930.00	1 518 175.05	1 636 487.86	1 722 126.79	1 827 709.67
Dotations et participations (74)	407 609.30	498 764.12	442 786.10	364 604.86	339 127.73	358 127.21	375 791.81	393 326.80
Produits divers de gestion courante (75)	199 977.60	12 585.63	5 961.23	9 806.43	20 176.44	20 450.79	31 537.40	65 723.47
Atténuation de charges (chap 013)	9 534.00	7 294.00	7 265.00	309.00	7 912.00	54 940.00	87 804.31	80 225.51
Autres (financiers, exceptionnels...)	28 650.47	158 320.22	18 756.63	15 415.53	71 713.27	25 031.62	130 256.09	11 900.67
	2 156 753.21	2 255 980.13	2 008 400.56	2 047 104.39	2 169 671.60	2 331 643.35	2 602 235.36	2 628 492.71
Evolution en %	5.24%	4.60%	-10.97%	1.93%	5.99%	7.47%	11.61%	1.01%



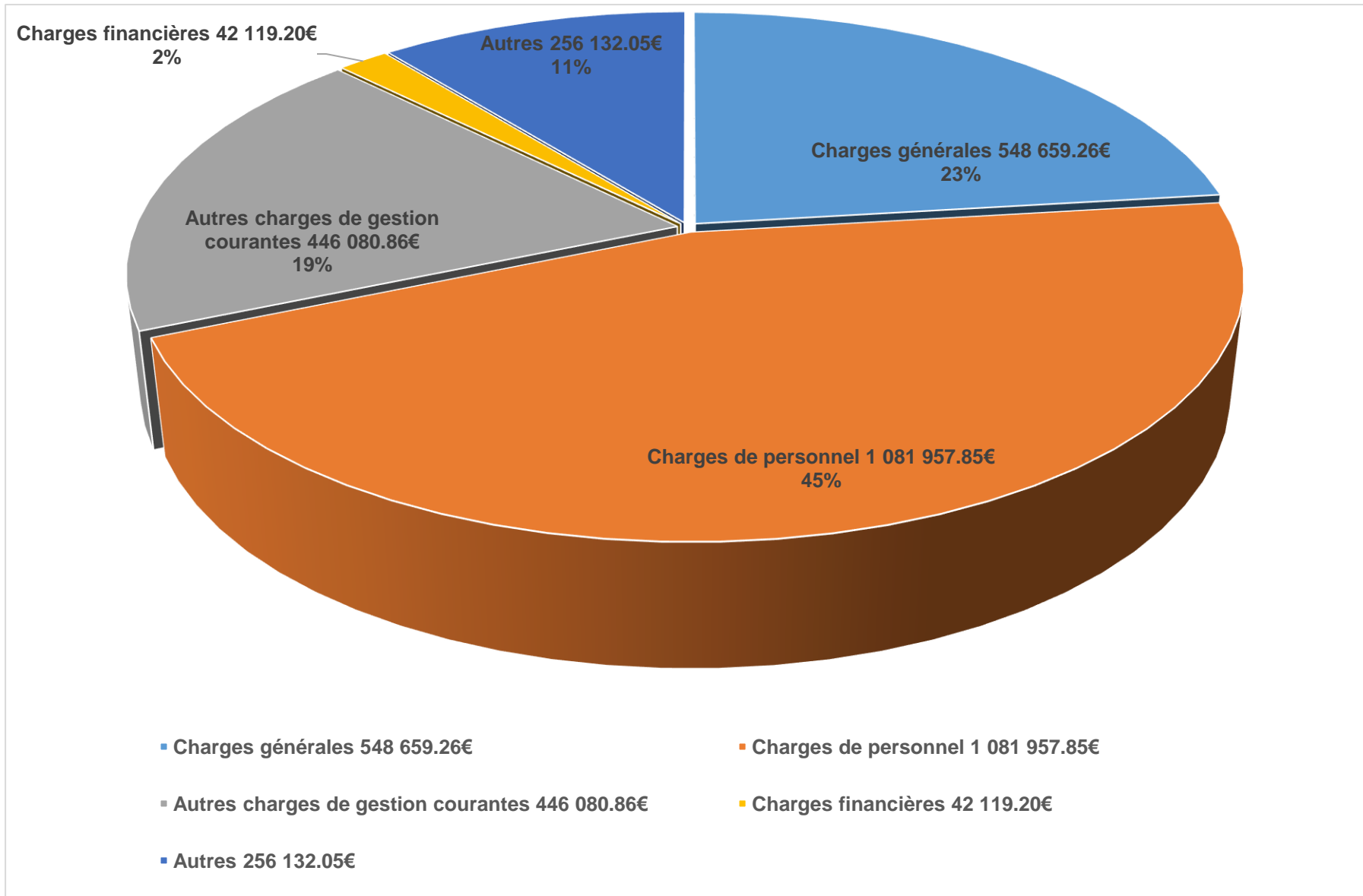
Dépenses de fonctionnement = 2 374 949,22€

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026


Publié le 17/04/2026

ID : 081-200063360-20260417-20260417_11-BF



Dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
 Reçu en préfecture le 17/04/2026
 Publié le 17/04/2026
 ID : 081-200063360-20260417-20260417_11-BF



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chap 011 : Charges à caractère général	383 854	402 184	359 522	438 342	557 798	582 933	518 149	548 659
Chap 012 : Frais de personnel	756 143	809 144	846 075	845 079	835 437	932 996	1 008 706	1 081 958
Chap 014 : Atténuation de produit	1 651	3 120	2 991	1 762	2 663	-	-	56 037
Chap 65 : Autres charges de gestion courantes	444 598	458 928	447 065	407 935	370 732	383 570	385 079	446 081
Chap 66 : Charges financières	58 262	49 244	45 797	74 954	54 819	50 716	46 484	42 119
Chap 67 : Charges exceptionnelles et provisions	15 741	1 001	1 389	4 160	7 392	4 435	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 660 249	1 723 621	1 702 839	1 772 232	1 828 842	1 954 649	1 958 418	2 174 854
Evolution en %	3.02%	3.82%	-1,21%	4,08%	3,19%	6,88%	0,20%	11,05%

Résultat fonctionnement 2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

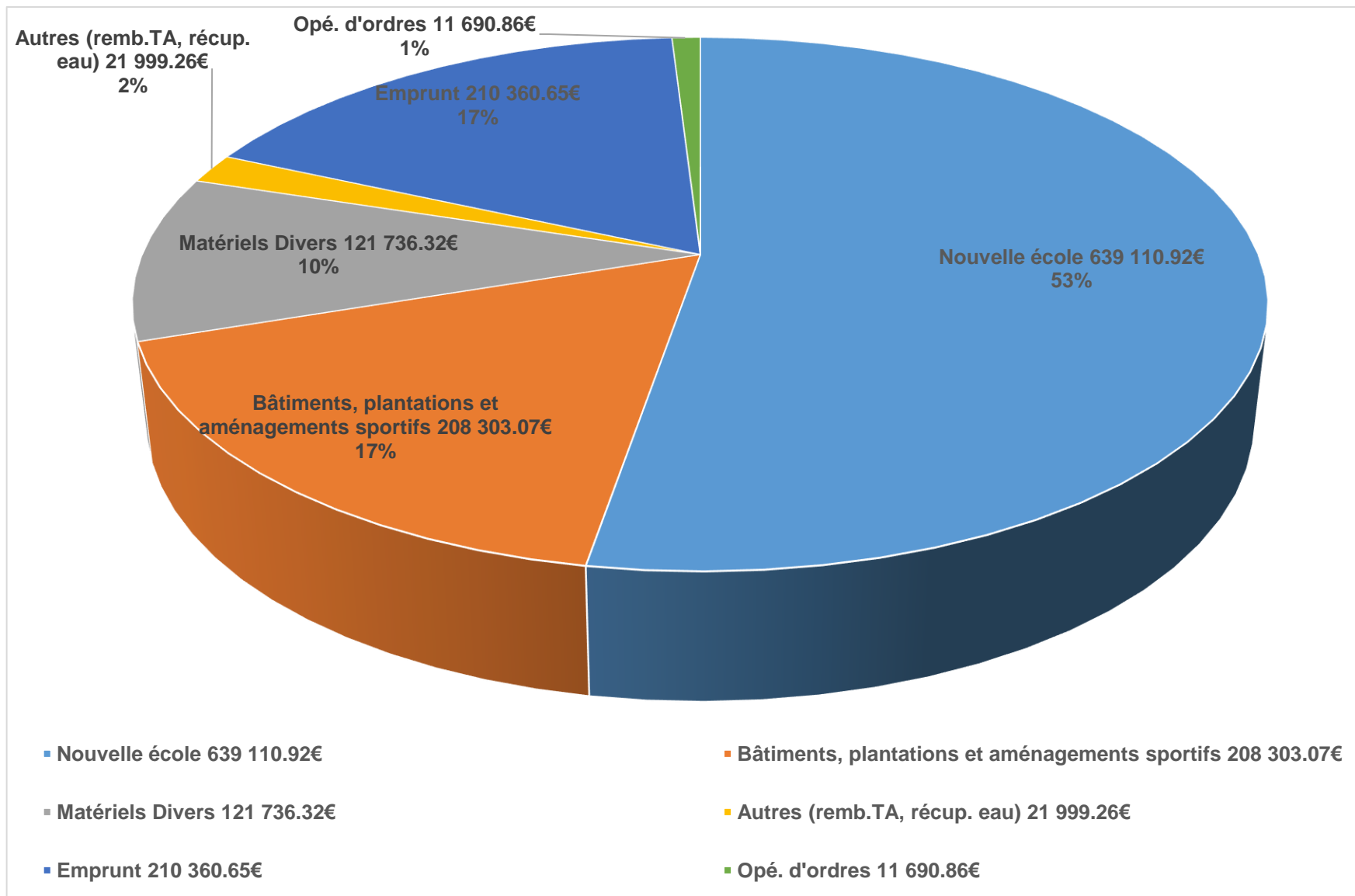
ID : 081-200063360-20260417-20260417_11-BF



	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation 2025	2 374 949€	2 635 422€	260 472€
Report excédent antérieur			1 852 382€
Résultat cumulé			2 112 854€

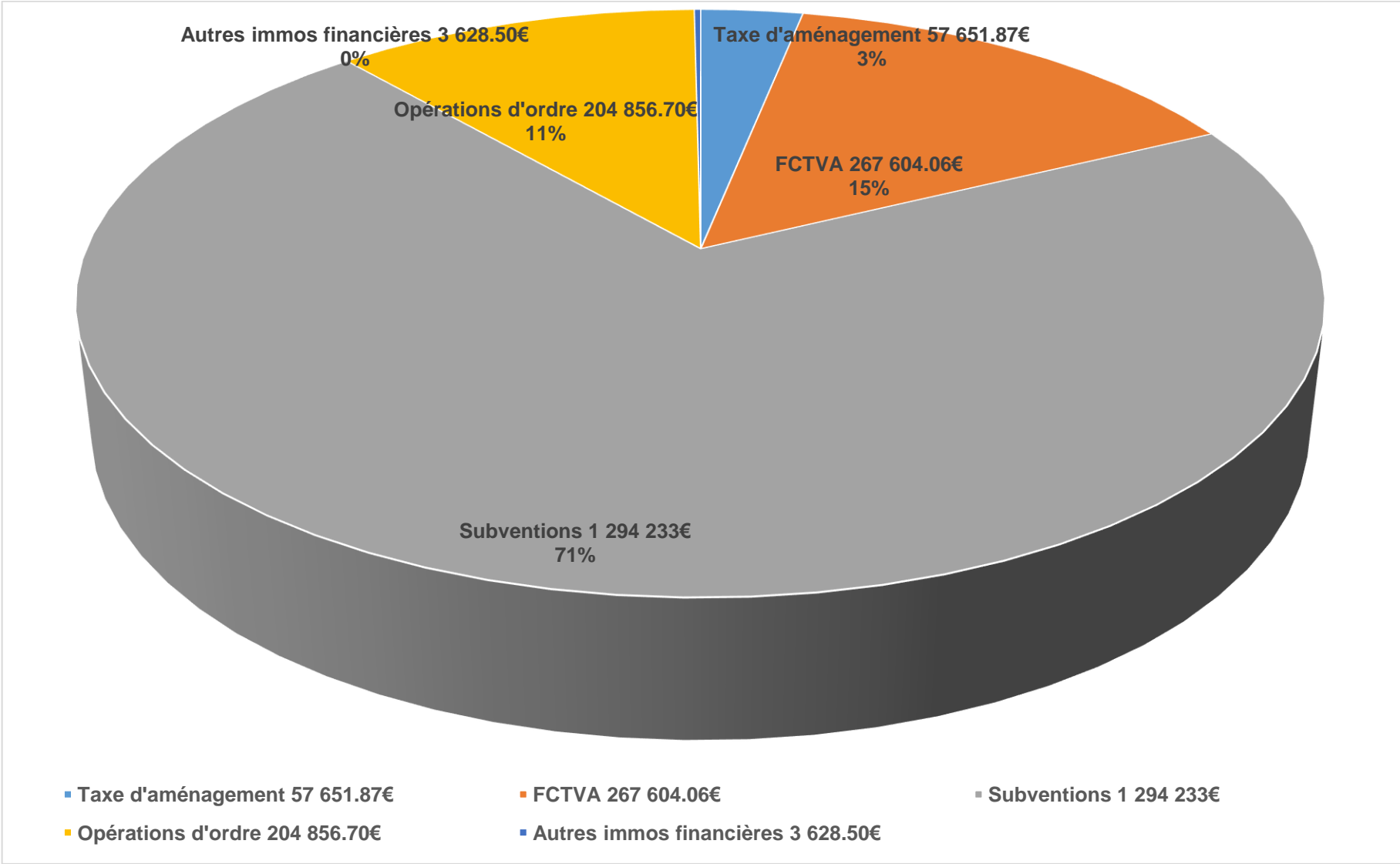
Dépenses Investissement 2025 : 1 213 201,08€

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 17/04/2026
ID : 081-200063360-20260417-20260417_11-BF



Recettes investissement 2025 = 1 827 974 13€

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 17/04/2026
ID : 081-200063360-20260417-20260417_11-BF



Résultat investissement 2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 081-200063360-20260417-20260417_11-BF

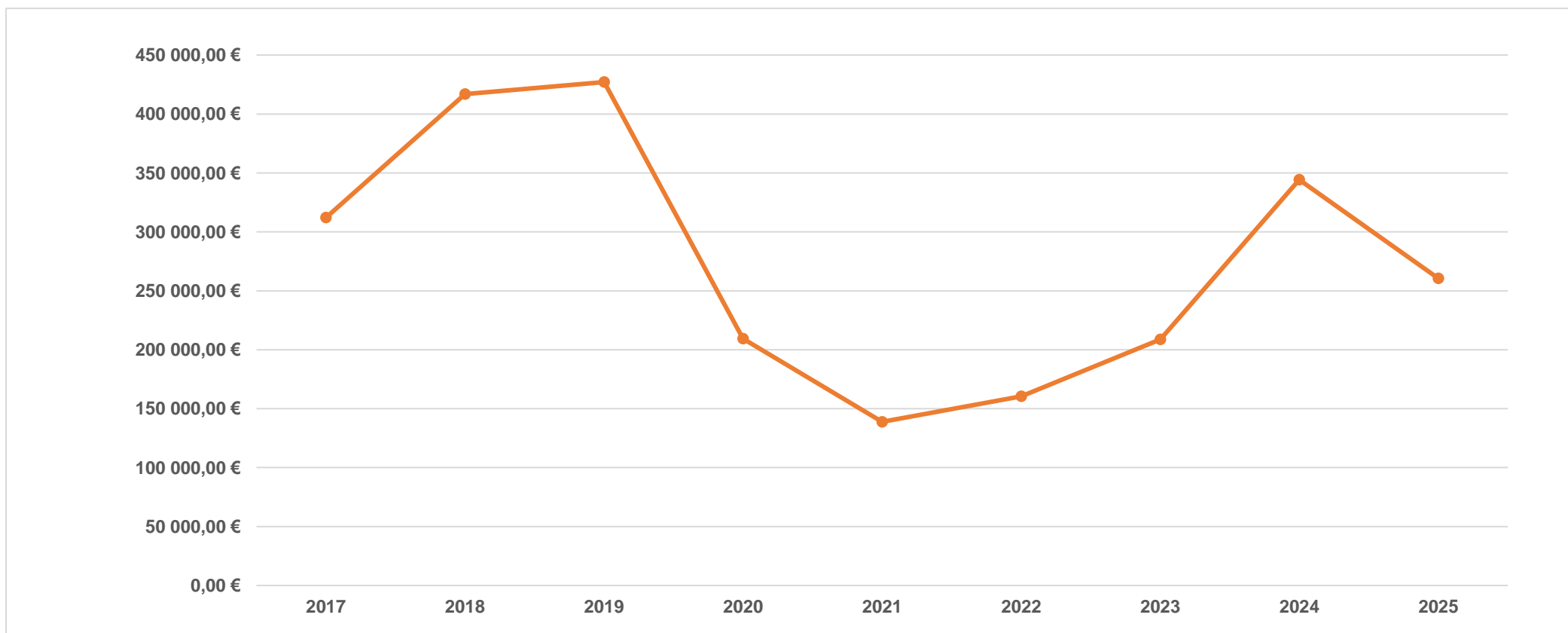


	Recettes	Dépenses	Résultat
Réalisation 2025	1 827 974	1 213 201	614 773
Report excédent antérieur			- 566 871
Résultat cumulé			47 902
Restes à Réaliser	287 623	285 245	2 378
Résultat cumulé avec RAR			50 280 €



Évolution résultat de fonctionnement 2017-2025

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
312 164,53	416 975,34	427 096,97	209 310,95	138 842,14	160 522,92	208 768,41	344 248,91	260 472,38



Les réalisations des sections d'Investissement et de Fonctionnement du Budget Communal ci-avant présentées sont reprises dans le tableau ci-dessous.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 : BUDGET COMMUNAL	Commune de PUYGOUZON - TARN	
--	-----------------------------------	--

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANTERIEUR	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2025	RESTES REALISER A	RESULTAT CUMULE, RAR compris
FONCTIONNEMENT	2 374 949,22	2 635 421,60	1 852 382,38	2 112 854,76		2 112 854,76
INVESTISSEMENT	1 213 201,08	1 827 974,13	-566 871,05	47 902	2 378,61	50 280,61
TOTAL	3 588 150,30	4 463 395,73	1 285 511,33	2 160 756,76	2 378,61	2 163 135,37

Monsieur le Maire se retirant, il est proposé au Conseil Municipal de **VOTER** le Compte Administratif 2025 pour le Budget Communal

12 Budget commune exercice 2026 : Affectation des résultats.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de la **section de fonctionnement** constatés au 31 décembre 2025 :

Résultat de l'exercice : 260 472,38 €
 Excédent antérieur : 1 852 382,38 €
RESULTAT CUMULE : 2 112 854,76 €

- **Vu** les articles L 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la balance établie par le Comptable de la Collectivité,
- **Considérant** que le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement,

Il est proposé au Conseil Municipal de **DÉCIDER** :

- De ne rien affecter en réserve en section d'**Investissement** au compte **1068** ;
- Que le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section en intégralité, soit une affectation à la section de **Fonctionnement** en recettes au compte **002** de **2 112 854,76 €**
 (Report à nouveau)

13 Budget commune : vote du budget primitif 2026.

Philippe Heim présente le budget primitif Communal 2026 :

BP 2026: recettes fonctionnement = 4 526 898,07€

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 081-200063360-20260417-20260417_11-BF



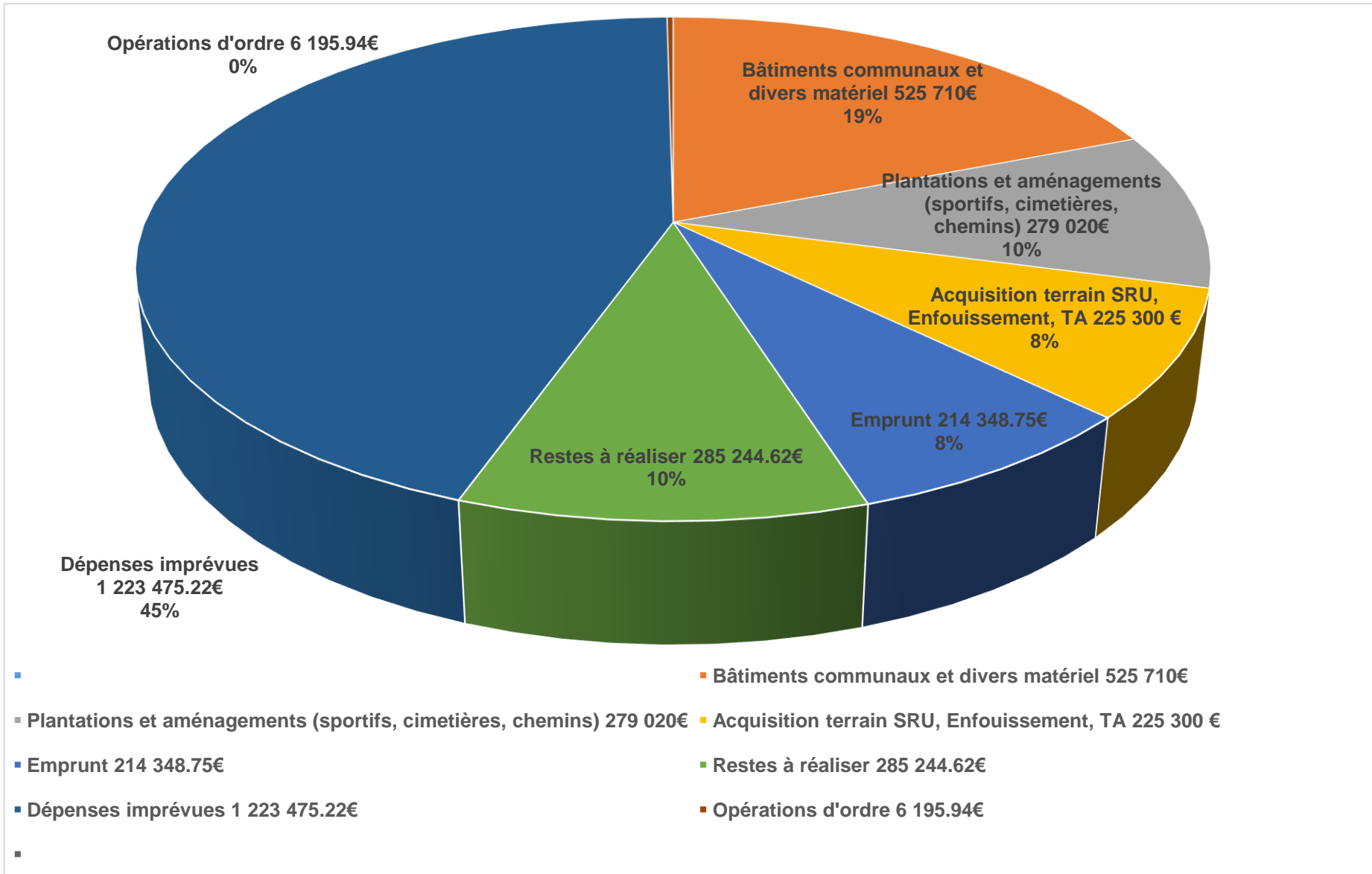
	2025 <i>réalisé</i>	2026	Évolution
Excédent antérieur reporté	1 852 382,38	2 112 854,76	14,06%
Facturation	249 606,59	214 460,00	- 14,08%
Impôts et taxes	1 827 709,67	1 762 986,37	- 3.54%
Dotations diverses	393326,80	358 031	- 8.97%
Divers	157 567,85	78 565,94	- 50.14%
<i>(atténuation de charges, op. d'ordre)</i>			
Total recettes de fonctionnement	4 487 803,98	4 526 898,07	0.87%

BP 2026: dépenses fonctionnement = 4 526 898,07

	2025 réalisé	2026 Prévisionnel	Évolution
Charges générales	548 659,26	610 040	11.19%
Charges de personnel	1 081 957,85	1 162 177	7.41%
Charges élus et contributions			
(Dont subv. Associations & CCAS)	446 080,86	456 621,00	2.36%
Charges financières	42 119,20	209 763,15	(dont 170 000€ de dépenses imprévues)
Virement à la section investissement		1 824 628,86	
Autres (opérations d'ordre, SRU ...)	256 132,05	263 668,06	2.94%
Total charges de fonctionnement	2 374 949,22	4 526 898,07	

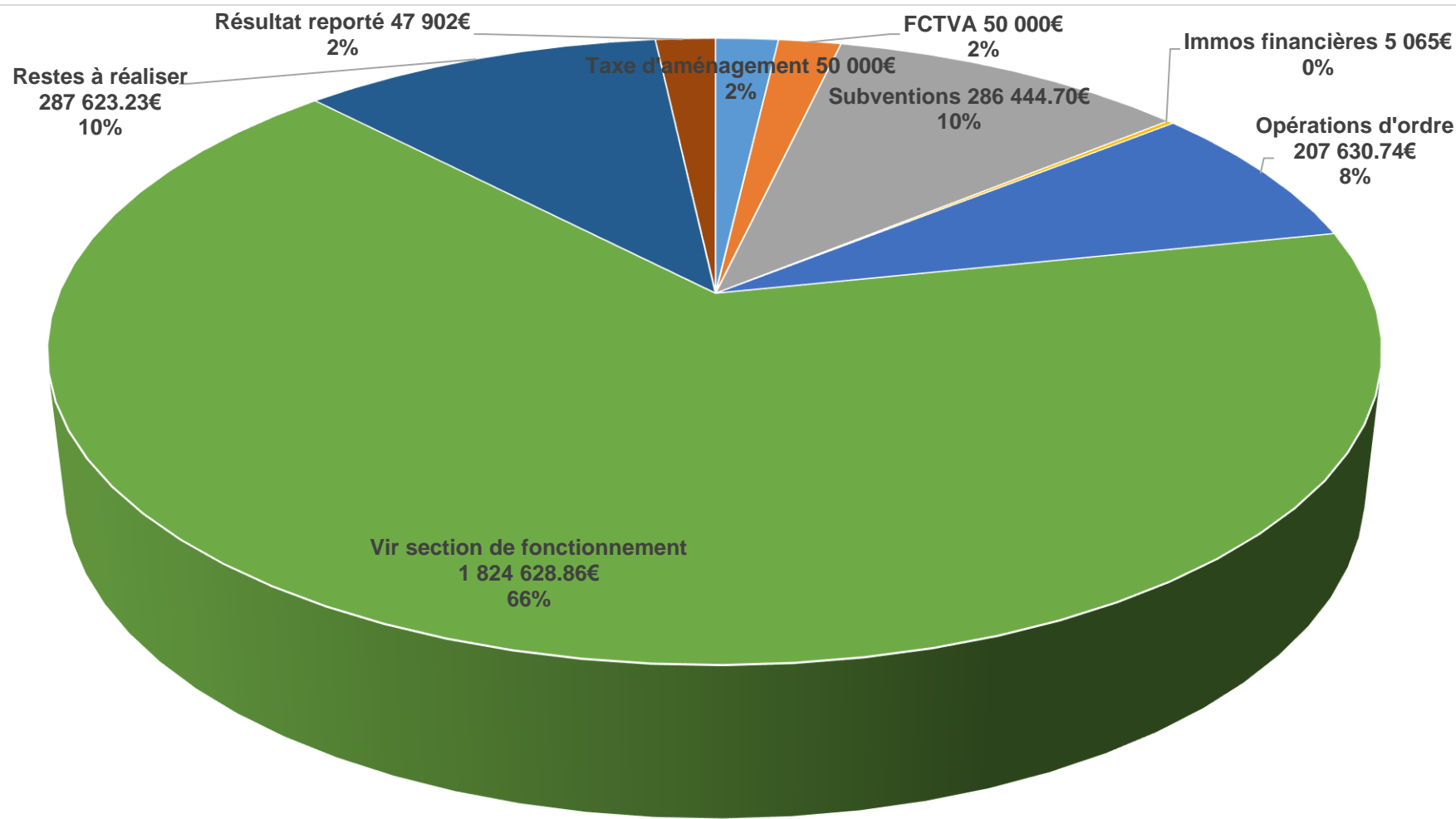
BP 2026: dépenses investissement = 2 759 294,53€

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 17/04/2026
ID : 081-200063360-20260417-20260417_11-BF



BP 2026: recettes investissement = 2 759

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 17/04/2026
ID : 081-200063360-20260417-20260417_11-BF



- Taxe d'aménagement 50 000€
- FCTVA 50 000€
- Subventions 286 444.70€
- Immos financières 5 065€
- Opérations d'ordre 207 630.74€
- Vir section de fonctionnement 1 824 628.86€
- Restes à réaliser 287 623.23€
- Résultat reporté 47 902€

Philippe Heim récapitule la proposition de budget primitif Communal 2026 :

- **COMMUNE :**
Fonctionnement : D/R : **4 526 898,07 €**
Investissement : D/R : **2 759 294,53 €**
Total du Budget : **7 286 192,60 €**

- **Vu** le Débat d'orientations budgétaires du 16 février 2026,
- **Vu** le projet de budget primitif Communal 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **ADOPTER** le Budget Primitif 2026 de la Commune.

14 Fixation des taux d'imposition 2026.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;
- **Vu** la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;
- **Vu** la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;
- **Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies ;
- **Vu** le Débat d'Orientations Budgétaires du 16 février 2026 ;

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

Il rappelle que par délibération n°2025-16 du 7 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

- Taxe d'Habitation : **9,74 %**
- Taxe Foncière (Bâti) : **45,90 %**
- Taxe Foncière (Non Bâti) : **74,75 %**

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de :

- **DÉCIDER de NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition pour l'année 2026 par rapport à ceux de 2025 et donc de les porter à :

- Taxe d'Habitation : **9,74 %**
 - Taxe Foncière (Bâti) : **45,90 %**
 - Taxe Foncière (Non Bâti) : **74,75 %**
- **CHARGER** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

15 Subventions aux associations 2026.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations.

- **Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DÉCIDER** d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2026 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2026
ENFANCE	
Crèche Les Lucioles	40 000 €
Doux Doudous	800 €
Familles Rurales Le Diabolo	145 400 €
Festivités Scolaires	1 500 €
TOTAL ENFANCE	187 700 €

ÉVÈNEMENTIEL	
Arpèges et Trémolos	15 000 €
Scène Nationale d'Albi Tarn	5 000 €
TOTAL ÉVÈNEMENTIEL	20 000 €

CULTURE	
A petits points dans le Tarn	200 €
Club 3ème âge Labastide-Débat	100 €
Festibastide	2 000 €
Les Festives	3 500 €
Passionnement livres	3 000 €
PULSAR	7 250 €
Puygouz'aînés	2 500 €
Ramèn'ta chaise	1 000 €
TOTAL CULTURE	19 550 €

SPORT	
Api Country	800 €
Football Club Puygouzon	3 000 €
Gymnastique Volontaire	500 €
GV Labastide Dénat	350 €
Pétanque	300 €
Puygouzon Volley Club	7 000 €
Roc'N Bloc	1 720 €
Société de chasse Les Puechs	200 €
Tennis Puygouzon	1 500 €
UBAA Badminton	4 500 €
TOTAL SPORT	19 870 €
TOTAL GÉNÉRAL	247 120 €

16 Subvention à l'association Familles Rurales de Puygouzon.

L'association « Familles Rurales de Puygouzon », dont le siège est La Cayrié à Puygouzon, est une structure qui gère différentes actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse à savoir le Centre de Loisirs « Le Diabolo » qui anime les temps de vacances, l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) qui organise l'animation périscolaire et l'Action Des Jeunes (A.D.J.) destinée aux adolescents de 10 à 14 ans.

Cette association est gérée par des parents bénévoles et emploie des animateurs mais également des agents communaux qui sont mis à disposition.

La commune s'est engagée à leur verser une subvention dédiée au règlement de ces mises à disposition. Elles sont évaluées à hauteur de 56 000€ par an et en cas de dépassement, l'ajustement est délibéré en année N+1.

Compte-tenu de la facturation des agents communaux mis à disposition à hauteur de 61 239,63€ sur l'année 2025, l'association Familles Rurales de Puygouzon sollicite auprès de la commune une subvention de 5 240€ pour compléter les 56 000€ alloués en 2025.

- **Vu** la demande et compte-tenu de l'intérêt de l'association pour l'accueil et l'animation auprès des jeunes sur la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **ACCORDER** à l'association "Familles Rurales de Puygouzon" une subvention de 5 240 euros pour permettre d'assumer l'augmentation des charges salariales. Cette dépense sera imputée au chapitre 065 – article 65748 – fonction 020
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires.

17 Budget Production d'énergie photovoltaïque : adoption du compte de gestion 2025.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 du budget production d'énergie photovoltaïque et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Il est proposé au conseil municipal de :

- **APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025 du Budget Production d'énergie photovoltaïque.
- **DIRE** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion établi par le Trésorier est conforme au Compte Administratif du budget Production d'énergie photovoltaïque.

18 Vote du compte administratif du Budget Production d'énergie photovoltaïque 2025.

Philippe Heim, adjoint en charge de l'économie et des finances, présente l'état du Compte administratif 2025 à travers les diapositives ci-dessous :

Résultat exploitation 2025

	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations 2025	17 647,28	63 817,33	46 170,05
Report excédent antérieur			400 339,37
Résultat cumulé			446 509,42

Résultat investissement 2025

	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations 2025	0	3 861,00	3 861,00
Report déficit antérieur	3 510,00	0	- 3 510,00
Reste à Réaliser	59 091,16	0	- 59 091,16
Résultat cumulé avec RAR			- 58 740,16

Les réalisations des sections d'Investissement et de Fonctionnement du Budget Communal ci-avant présentées sont reprises dans le tableau ci-dessous.

COMPTE ADMINISTRATIF PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE 2025					Commune de PUYGOUZON - TARN	
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANTERIEUR	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2025	RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE, RAR compris
EXPLOITATION	17 647,28	63 817,33	400 339,37	446 509,42	0	446 509,42
INVESTISSEMENT	0	3 861	- 3 510	351	- 59 091,16	- 58 740,16
TOTAL	17 647,28	67 678,33	396 829,37	446 860,42	- 59 091,16	387 769,26

Monsieur le Maire se retirant, il est proposé au Conseil Municipal de **VOTER** le Compte Administratif 2025 pour le Budget Annexe Production d'énergie photovoltaïque.

19 Budget Production d'énergie photovoltaïque exercice 2026 : Affectation des résultats.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de la **section d'exploitation** constatés au 31 décembre 2025 :

Résultat de l'exercice : 46 170,05 €
 Excédent antérieur : 400 339,37 €
RESULTAT CUMULE : 446 509,42 €

- **Vu** les articles L 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la balance établie par le Comptable de la Collectivité,
- **Considérant** que le compte administratif fait ressortir de besoin de financement en section d'investissement à hauteur de **58 740,16€**

Il est proposé au Conseil Municipal de **DÉCIDER, d'affecter** :

- En réserve en section d'**Investissement** au compte **1068** : **58 740,16€** ;
- À la section d'**Exploitation** en recettes au compte **002** : **387 769,26€**.

20 Budget Production d'énergie photovoltaïque : vote du budget primitif 2026.

Philippe Heim présente le budget primitif Production d'énergie photovoltaïque 2026 :

B.P. 2026 : Exploitation

Dépenses		Recettes	
Charges générales	17 702	Excédent antérieur reporté	387 769,26
Impôts sur les bénéfices	10 000	Ventes de produits finis	50 000
Dépenses imprévues	2 000		
Virement à la section d'investissement	401 216,26		
Opérations d'ordre	6 851,00		
Total	437 769,26		437 769,26

B.P. 2026 : Investissement

Dépenses		Recettes	
Installations, matériel et outillage	408 067,26	Virement de la section d'exploitation	401 216,26
Résultat antérieur reporté	0	Résultat antérieur reporté	351,00
		Affectation du résultat	58 740,16
Reste à réaliser	59 091,16	Opérations d'ordre	6 851,00
Total	467 158,42		467 158,42

Philippe Heim récapitule la proposition de budget primitif Production d'énergie photovoltaïque 2026 :

- **PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

Exploitation : D/R : 437 769,26 €

Investissement : D/R : 467 158,42 €

Total du Budget : 904 927,68€

- Vu le Débat d'orientations budgétaires du 16 février 2026,
- Vu le projet de budget primitif Production d'énergie photovoltaïque 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **ADOPTER** le Budget Primitif 2026 de Production d'Energie Photovoltaïque.